

LE MESSAGEUR SYNDICAL

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Union Régionale de l'Ouest (C. F. T. C.)

LOIRE-INFÉRIEURE - MAINE-ET-LOIRE - VENDÉE - VIENNE - DEUX-SÈVRES



Téléphone 120.71 - Nantes
Syndicats Chrétiens

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air — NANTES

Compte Chèques-Postaux 208-73 - Nantes
Union Nantaise Syndicats des Travailleurs Chrétiens
6, Rue de Bel-Air - NANTES

Le « Messenger Syndical » vous dit : Merci !

A tous nos Syndicats, merci !
 Merci d'abord à tous ceux qui, à notre Congrès de Châtelleraut, ont voté pour l'obligation pour chaque Syndicat d'abonner tous ses membres à notre journal syndical.
 Merci aussi aux quatre qui ont voté contre. Les exceptions confirment la règle et la mettent davantage en lumière. D'ailleurs ces voix contre n'étaient pas réellement contre notre journal, il y en avait certainement trois qui signifiaient plutôt leur attachement au journal local qu'ils possédaient jusqu'à ces temps derniers, et qu'ils ont vu disparaître avec regret.
 Ainsi, de toutes façons, tout le monde s'est trouvé d'accord quant au fond : la nécessité pour tous nos syndiqués de recevoir un journal syndical.
 Nous ferons tous nos efforts pour rendre ce journal intéressant, vivant et profitable à tous. Et nous sommes sûrs d'y parvenir, à condition toutefois que chaque Syndicat veuille bien nous y aider.
 Nous y reviendrons un autre jour plus longuement.
 Merci, encore une fois, et travaillons ferme ensemble !

LE MESSAGEUR SYNDICAL.

REVISION DES LISTES ELECTORALES PRUD'HOMALES

Nous attirons l'attention de tous nos syndiqués — OUVRIERS ET EMPLOYES — sur la révision des listes électorales prud'homales, qui doit avoir lieu du 1^{er} au 20 avril courant.
 Nos camarades savent quel intérêt s'attache à ce que les élections prud'homales tournent au profit d'une saine justice professionnelle. Nous les invitons tous à vérifier leur inscription (vérification indispensable pour ceux qui ont changé de domicile), à s'inscrire et à faire inscrire leurs collègues, et ceci dès réception de ce journal.

Sont électeurs :
 a) Les ouvriers, les chefs d'équipes ou contremaîtres prenant part à l'exécution matérielle des travaux industriels et les chefs d'atelier de famille travaillant eux-mêmes ;
 b) Les employés de commerce et d'industrie et les contremaîtres ne remplissant que des fonctions de surveillance ou de direction ;
à condition :
 1° d'être inscrits sur les listes électorales politiques ;
 2° d'être âgés de 25 ans révolus au plus tard le 20 avril ;
 3° d'exercer depuis 3 ans, apprentissage compris, une profession dénommée dans le décret d'institution du Conseil et d'exercer cette profession dans le ressort du Conseil depuis un an.
 Pour les femmes, elles devront justifier de la qualité de françaises, et réunir les conditions d'âge et d'exercice de la profession.
 Les électeurs et électrices domiciliés en dehors du département dans lequel ils travaillent peuvent se faire inscrire à la Mairie de leur lieu de travail.

Pour se faire inscrire :
 Se présenter à la Mairie de son domicile (ou de son lieu de travail), du 1^{er} au 20 avril, tous les jours, de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2 et de 13 h. 1/2 à 17 h. 1/2 (dimanches et fêtes exceptés).
 Etre muni des pièces suivantes :
 a) Pour les hommes : carte électorale, certificat de domicile (quittance de loyer) ;
 b) Pour les femmes : un certificat, délivré gratuitement par le commissaire de police du canton qu'elles habitent, constatant qu'elles sont françaises et qu'elles réunissent les conditions d'âge et d'exercice requises par la loi.
 En cas de difficultés, prévenir le Secrétaire de l'U. R. ou celui de l'Union Locale, ou encore celui du Syndicat intéressé : le nécessaire sera fait pour obtenir satisfaction.

Notre U. R. a été particulièrement favorisée aux dernières élections prud'homales. Pour maintenir nos avantages, car nos adversaires sont aux aguets et ne

vont rien négliger de leur côté pour essayer de rattraper le terrain perdu ; pour obtenir de nouveaux sièges partout où nous n'en avons pas encore — dans certaines villes et dans certaines professions, — que chacun fasse son devoir !
 Nous insistons tout spécialement auprès des secrétaires de chaque syndicat, et tout particulièrement auprès de ceux des *Syndicats ouvriers*, pour qu'ils vérifient eux-mêmes les listes, et y fassent inscrire tous ceux qui auraient négligé de le faire.
 D'avance, merci !

Pour les Sinistrés du Midi

Tous nos Syndicats ont reçu la circulaire de la C. F. T. C. lançant un appel en faveur de nos camarades sinistrés du Midi. Nous prions chacun d'eux de bien vouloir adresser directement à la C. F. T. C., compte chèque postal Paris 283-24, le montant de leurs collectes et d'aviser de cet envoi le Secrétaire de notre Union Régionale, à titre documentaire.
 Nous connaissons déjà les résultats suivants :

| | |
|---|-------|
| Union Nantaise des Syndicats de Travailleurs Chrétiens..... | 300 » |
| Syndicats des Employés du Commerce et de l'Industrie de Nantes | 200 » |
| Section des tissus, blanc et mercerie en gros du Syndicat des Employés de Nantes..... | 50 » |

Assurances Sociales

La Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, confirmant les déclarations qu'elle a faites à maintes reprises, depuis dix ans, insiste pour la promptitude en vigueur du régime d'assurances sociales établi par la loi du 5 avril 1928 et le règlement d'administration publique du 30 mars 1929.
 Demande que les modifications qui seraient jugées indispensables respectent les principes essentiels de la loi : obligation, précompte, unité de l'assurance, gestion par les intéressés, contrôle de l'Etat, libre choix des caisses par les assurés, Emet les vœux suivants :

- 1° que le maximum de rétribution impliquant l'assurance obligatoire soit élevé en égard aux conditions économiques et notamment à l'augmentation du coût de la vie ;
- 2° qu'un système de compensation soit institué, pour tenir compte des charges de famille, dans le sens de l'amendement déposé par MM. Dauthy et François Saint Maur ;
- 3° que la méthode des classes de salaires, si elle est adoptée, comporte des catégories assez nombreuses pour atténuer l'inégalité relative des cotisations ;
- 4° que les modalités de perception sauvegardent, en tout cas, les règles nécessaires à une bonne application de la loi ;
- 5° que la part donnée aux intéressés dans le fonctionnement des organismes d'administration et de gestion demeure intacte, à tous les degrés ;
- 6° que les élections pour les divers conseils et comités aient lieu au scrutin de liste avec représentation proportionnelle intégrale, système du quotient.

Résolution adoptée
 par la Commission Administrative de la C. F. T. C., le 6 Mars 1930.
 Ah ! si vous, chrétiens, sachiez manier plus puissamment le levier AIMEZ-VOUS LES UNS LES AUTRES, comme vous dominerez la question sociale !
 CLEMENCEAU.

Nos Joies

François, Marie-Benoite, Michel, Bernard, Thérèse et Louis MENNELET ont la joie de vous annoncer la naissance de leur petit frère PIERRE.
 La plupart de nos syndiqués et amis connaissent notre camarade JULES MENNELET, secrétaire général adjoint de la C. F. T. C., et ont pu apprécier son dévouement à la cause syndicale chrétienne. A l'heureux papa de ce septième enfant, nous adressons nos vives félicitations, avec nos souhaits de parfait établissement pour M^{me} Mennelet, et nos meilleurs vœux de bonheur pour le nouveau-né.

NOBLES PAROLES

Mais une autre raison pour laquelle l'aumône, même au cas où vous jouiriez d'une certaine fortune, n'est pas ce qui doit attirer votre principale attention, c'est qu'il est incontestablement plus efficace au point de vue social, d'aider les autres à se tirer eux-mêmes d'affaire que de les tirer d'embarras par un don auquel ils n'auraient pas à coopérer. L'ouvrier le comprend bien et sent que c'est par son travail qu'il doit sortir de la misère. Le but à réaliser, c'est évidemment que ce travail puisse le mettre à l'abri de la misère, moyennant sa coopération, sa prévoyance, sa sage sobriété. ET VOILA POURQUOI, TOUTE QUESTION D'OPPORTUNITE OU DE POSSIBILITE A L'HEURE ACTUELLE MISE A PART, IL FAUT JUGER INFINIMENT PLUS EDUCATIVES DES ASSURANCES SOCIALES OU L'OUVRIER PAIE UNE PARTIE DES COTISATIONS ET CONCOURT A L'ADMINISTRATION DE LA CAISSE, QUE CELLES OU LES PATRONS PAIERAIENT ET GOUVERNERAIENT TOUT.

(Paroles prononcées par le R. P. Delage, à la Section Stéphanoise de l'Union Sociale d'Ingénieurs Catholiques, le 22 décembre dernier.)

La Reconstitution du Foyer

L'Union sociale catholique a adopté la résolution suivante :

Les améliorations apportées à la législation sociale risquent de demeurer en tout ou en partie inopérantes, si elles ne sont pas ordonnées à la reconstitution de la famille par la présence au foyer de la mère de famille.
 En conséquence, les textes proposés comme lois de l'Etat devront autant que possible, présenter des avantages pour les citoyens dont le foyer est gardé par la mère de famille.
 A titre d'exemples :

- 1° Il importe que la loi édicte le principe de l'obligation des ALLOCATIONS FAMILIALES et laisse aux entreprises le choix et la libre gestion des Caisses de compensation. Mais ladite loi devra réserver un taux majoré d'allocation aux enfants dont la mère reste à son foyer ;
- 2° La loi de 1915 sur LE MINIMUM DE SALAIRE DANS L'INDUSTRIE DU VETEMENT A DOMICILE doit être perfectionnée et appliquée strictement, afin que la mère de famille ne soit pas déournée de ce labeur professionnel au foyer par des conditions de travail et un salaire inférieur à celui des ouvrières de même spécialité travaillant à l'atelier ;
- 3° Par ailleurs — et ceci regarde non directement la loi, mais les diverses industries, — les développements de la rationalisation doivent tendre à faciliter LE TRAVAIL INDUSTRIEL DE LA FEMME AU FOYER, en dispersant, autant qu'il est possible, certaines opérations de préparation et de finissage, et en organisant la distribution de la force électrique ;
- 4° Enfin, il convient d'applaudir à l'effort législatif en faveur de l'HABITATION OUVRIERE, à la fois saine et proportionnée au nombre de ses occupants. Les bienfaits de cette législation dépendent de deux conditions :

- a) Que la famille ait des ressources suffisantes pour payer un loyer susceptible de rémunérer normalement les capitaux engagés dans la construction ;
- b) Que les personnes fortunées ou aisées n'hésitent pas à placer une part de leurs capitaux, soit dans les Sociétés d'habitation à bon marché, soit dans les Caisses de crédit mutuel.

Pour les Semaines sociales de France et l'Union d'études des catholiques sociaux : Eugène DUTHOIT, Adéodat BOISSARD, Marius GONIN ; l'Union des secrétaires sociaux de France : Maurice EBLÉ ; le Secrétaire social de Paris : Philippe de LAS CASES ; l'Action populaire : G. DESBUCQUOIS, A. DANSET ; la Confédération française des professions commerciales, industrielles et libérales : Joseph ZAMANSKI ; la Confédération française des travailleurs chrétiens : Jules ZIRNHELD, Gaston TEISSIER ; l'Union féminine civique et sociale : M^{me} BUTILLARD.



CONGRES DE CHATELLERAULT. — Un Groupe de Congressistes

VII^e Congrès Régional des 29 et 30 Mars 1930 à CHATELLERAULT

Le VII^e Congrès de notre Union Régionale s'est tenu, à Châtelleraut, les 29 et 30 mars dernier.
 Nous n'avons pas la prétention de faire revivre aux yeux de nos lecteurs, ce Congrès magnifique entre tous. Nous sommes obligés, en effet, de ne faire qu'un compte rendu très résumé d'une grande partie de ce qui a été fait ou dit au cours de ce Congrès, et même si nous pouvons citer intégralement certaines paroles, nous n'arriverons jamais à faire revivre les orateurs, et en particulier notre chef aimé Jules ZIRNHELD.

Samedi 29 Mars

Le samedi soir, à 20 heures, dans la salle syndicale de la rue Sully, trop petite pour contenir l'assistance, Georges Lucas, président de l'Union Régionale, ouvrit le Congrès, en remerciant les syndiqués de Châtelleraut de leur hospitalité et en souhaitant la bienvenue à tout le monde.

La parole fut donnée successivement aux divers dirigeants des Syndicats de Châtelleraut et de Poitiers : Besnier, M^{me} Percevault, Joseph, Roy, Bessard, et quelques autres, exposèrent ce qui existait chez eux et ce qu'il y aurait lieu de

Une Réalisation Jociste !

Nos frères jocistes ont entrepris depuis quelques mois, à travers le pays, une grande campagne contre les accidents du travail.

A Valenciennes, du 9 au 16 février, a été organisée une Exposition tout à fait remarquable. Plus de 6.500 visiteurs ont défilé dans ses stands.

Neuille, organisateur de l'Exposition, dit, en quelques mots, à l'ouverture de celle-ci, la grande joie des jocistes d'avoir réalisé l'union nécessaire pour supprimer quelques souffrances dans le monde du travail.

C'est un rare et merveilleux ensemble d'engins de sécurité et d'hygiène que le Comité d'organisation a pu réunir.
 Dès l'entrée de l'Exposition, les yeux sont attirés vers le stand de mécanique et d'électricité qui offre des prodiges de science et d'art. Ici des affiches statistiques font remarquer le danger des courants à basse tension. Le remède est exposé à côté : transformateurs légers, fixes ou portatifs, donnant un courant parfaitement inoffensif (25 ou 27 volts). La série des gauchisseries provoque des demandes de renseignements. Plus loin se trouvent les échelles, les échafaudages et les appareils de manutention.

Nous voyons ici, la maquette d'un monte-courroie. L'ouvrier n'a plus à toucher à la courroie. Une traction sur une chaîne, et le dispositif le place lui-même sur la poulie. Une belle série d'affiches annonce le stand des extincteurs. Voici celui de la mine, très important, car Valenciennes est en plein centre minier.

L'exposition jociste, placée sous le signe de la collaboration, a remporté un légitime succès, et nous ne voulons pas être les derniers à féliciter nos amis.

faire encore. Lucas, Pressensé, Beillevaire, Faudray, participèrent également à l'échange de vues qui suivit, et qui aboutit aux résolutions suivantes : création immédiate, à Châtelleraut, d'un Syndicat du bâtiment, et le plus tôt possible d'un Syndicat de la métallurgie et d'un Syndicat de la manufacture ; extension de la propagande, et particulièrement de la propagande individuelle, en faveur de nos Syndicats chrétiens.

Cette première séance eut encore l'avantage de nous faire remarquer combien le clergé était dévoué à notre cause, ce dont nous nous réjouissons tout particulièrement.

Dimanche 30 Mars

A L'EGLISE SAINT-JACQUES

Le dimanche, à 8 heures, une foule de syndiqués et sympathisants, emplissait l'église Saint-Jacques, pour entendre la messe, au cours de laquelle les mélodies et les chants les mieux choisis contribuèrent au recueillement général de l'assistance. Après l'Evangile, M. le chanoine Lefebvre, directeur des Œuvres diocésaines, prononça une allocution de circonstance. Devant le bouleversement actuel des gens et des choses se sont levés toutes sortes de promoteurs de paradis, qui, au bout de quelque temps, au lieu de tout arranger, ont accru le désordre existant déjà. Le monde a trop oublié que seul le Christ a prononcé les vraies paroles de vie et de salut. L'homme ne vit pas seulement de pain. Lorsque Jésus accomplit son miracle de la multiplication des pains, il ne borna pas là son action, il prêcha aussi la foule, la foule dont il avait pitié, et lui procura aussi les paroles de vérité dont elle avait également besoin. De notre côté, nous, catholiques, ayons aussi pitié de nos frères. Ne croyons pas que nous avons accompli tout notre devoir lorsque nous avons satisfait à certains de leurs besoins matériels. Occupons-nous aussi de leur âme. Donnons, donnons sans compter, et nos richesses, et notre dévouement, sans rien chercher pour nous-mêmes, et ne pensant qu'à faire le bien. Nous en avons l'occasion en ce moment, en soutenant les Syndicats chrétiens, les seuls qui aient compris les véritables besoins des travailleurs. Et ainsi, grâce à nos efforts, à notre générosité, et à notre esprit chré-

tien, nous aurons grandement contribué au règne du Christ ici-bas.

A LA SALLE JEANNE-D'ARC

Les syndiqués se retrouvèrent, à 9 h. 1/2, à la salle Jeanne-d'Arc. Notre dévoué président confédéral JULES ZIRNHELD, qui avait déjà été mis à contribution la veille à Poitiers, présidait. Après quelques mots où il exprima toute sa sympathie pour les travailleurs de Châtelleraut auxquels depuis longtemps il se promettait de rendre visite, il rappela le souvenir du regrettable Deveau, l'un des fondateurs du Syndicat des Employés de Nantes, et le fondateur des Syndicats de la Vienne. Puis il passa la parole au secrétaire de l'Union Régionale A. Beillevaire, pour son rapport sur l'activité syndicale de l'Union Régionale de l'Ouest depuis le Congrès d'Angers (février 1929).

Notre ami Beillevaire avait divisé son rapport en trois parties : 1° le travail de formation de nos syndiqués ; 2° les œuvres annexes de nos Syndicats, et 3° la vie propre de nos divers Syndicats. Il s'appliqua à mettre en relief ce qui a été fait dans notre Union Régionale et ce que nous devons nous efforcer d'y faire encore.

CAMARADE !

Combien de fois n'as-tu pas entendu dire autour de toi : « Nous sommes mal outillés ! Nous travaillons en pleins courants d'air ! Les ateliers sont sales ! Nous grelottons dans le magasin ! Nous sommes payés d'une façon dérisoire ! »

Pourquoi n'as-tu pas pensé à les amener, ces camarades de travail, moins favorisés que toi, à ton syndicat ?

Tu l'as pourtant vu à l'œuvre, déjà, ton syndicat. Tu sais pourtant bien qu'il ne saurait supporter cela, s'il en était informé !

a) La formation des syndiqués

L'un des meilleurs moyens de formation, nous dit Beillevaire, c'est l'assistance aux divers Congrès : régionaux, fédéraux, confédéraux, ainsi qu'aux assemblées ou réunions trimestrielles ou mensuelles des Syndicats ou Unions locales. Trop peu de syndiqués ont semblé le comprendre jusqu'ici.

Egalement, des journées sociales, bien préparées et bien suivies, devraient être organisées chaque année dans chaque localité, et notamment dans celles où existent plusieurs Syndicats chrétiens.

Prière de lire ce journal en entier

SALLE SAINT-MICHEL, DIMANCHE 4 MAI 1930

Ouverture des portes : 14 heures
 6, Rue de Bel-Air
 Rideau : 14 h. 30

G^{de} MATINÉE RÉCRÉATIVE

organisée par le Syndicat Professionnel des Travailleurs du Livre et parties similaires, à l'occasion de leur Fête patronale

NUIT D'ALSACE LES PALLO'S

drame en 2 actes, de Ch. Le Roy-Villars avec les concours d'Artistes amateurs
 Clowns musicaux, dans leur hilarant répertoire

Prix des Places : Premières : 3 fr. 50 — Secondes : 2 fr. 50
 Retenir ses places à la permanence, 6, rue de Bel-Air, à partir du 14 avril

VISITEZ A NANTES
 LES
 GRANDS MAGASINS

DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS
 ET
 LE MEILLEUR MARCHÉ

Quant aux Cercles d'études, tous les Syndicats devraient en avoir.

De plus, chaque Syndicat, ou du moins chaque Union de Syndicats, devrait avoir des conférenciers qui feraient connaître le syndicalisme chrétien dans toutes les organisations catholiques : patronages, cercles, associations de chefs de famille, etc.

Occupons-nous encore, d'une façon toute particulière des jeunes. N'oublions pas qu'il nous sera toujours assez difficile, en raison de certains préjugés et de certaines circonstances, d'amener à nous les « plus de quarante ans ».

Enfin, et c'est un point sur lequel notre camarade insistera tout particulièrement, une fois encore après son rapport, ne négligeons pas la presse. Aidons de tous nos moyens notre journal syndical, c'est le meilleur auxiliaire de tout propagandiste, s'il veut s'en servir.

b) Les œuvres annexes

Pour aider leurs adhérents, les Syndicats chrétiens se sont appliqués à créer à côté d'eux de nombreuses œuvres annexes.

Presque tous possèdent un service de placement, officiel ou non. Il existe également de nombreuses Sociétés de Secours mutuels et des Caisses de compensation. Plusieurs Syndicats ont organisé des services d'achats en commun, ou d'escomptes sur achats. D'autres ont créé encore des Caisses de chômage, des Caisses de résistance, des Caisses de crédit (Caisses d'épargne, Caisses rurales), des Caisses dotales et des Caisses militaires.

Les Syndicats féminins ont leur œuvre du Trousseau, leurs promenades, leurs maisons de vacances. Beaucoup de Syndicats, et plus spécialement les Syndicats féminins encore, ont monté des bibliothèques. Tous organisent au moins une fois par an des fêtes, qui, tout en donnant la note gaie, leur procurent quelques ressources supplémentaires.

Tous les Syndicats également se sont préoccupés de l'importante question des Assurances sociales, et ont fait de la propagande en faveur des Caisses catholiques.

Il en est aussi qui se sont préoccupés de la maison du travailleur, et ont aidé à créer un organisme de prêt pour la construction des H. B. M. par application de la loi Loucheur. Tout le mérite en revient à Léon Buerne, président d'honneur de l'U. R., qui a créé cet organisme à Nantes.

Enfin, des cours professionnels, œuvre capitale tant au point de vue du recrutement qu'au point de vue professionnel, fonctionnent dans les centres les plus importants.

Quelles que soient nos convictions respectives, nos activités politiques, il y a une pensée qui nous unit tous, celle qu'un grand orateur chrétien formulait ainsi : « le respect de l'éminente dignité de la personne humaine ».

Albert THOMAS, directeur du B. I. T.

c) La vie des syndicats

D'une façon générale, l'Union Régionale vient de faire preuve d'un surcroît appréciable d'activité.

Trois Syndicats nouveaux ont été créés : un Syndicat d'employés et un Syndicat de dames employées, à La Roche-sur-Yon, un Syndicat du Livre à Nantes. De plus, au sein du Syndicat des employés de Nantes, deux groupes se sont dessinés : celui des employés des magasins de tissus et mercerie en gros, et celui des voyageurs et représentants.

Les effectifs ont progressé normalement, mais sont en très sensible augmentation chez les employés et dames employées de Nantes, chez les dames employées et ouvrières d'Angers, mais surtout chez les ouvrières du textile de Cholet, dont le nombre a triplé, et chez les cheminots de Saint-Nazaire et de Thouars, qui ont doublé leur chiffre.

Rien n'a été négligé pour le recrutement et la propagande. Tour à tour notre Union Régionale a reçu nos grands Parisiens : GASTON TESSIER, JULES MENELET, MARCEL POIMBEUF, M^{re} GRAFF,

et surtout JEAN PERES, qui a passé près de 15 jours au milieu de nous. Il faut que chaque Syndicat s'applique avec acharnement à tirer profit de chacune des visites que nous avons le bonheur de recevoir ainsi de temps en temps.

Nous avons obtenu des représentations officielles presque partout où nous avons cherché à en avoir : à Angers, à Nantes, à Poitiers, à Saumur. Nous avons ainsi des notes dans les Comités d'action économique, dans les commissions du coût de la vie, dans les offices de Pupilles de la Nation, dans les Commissions départementales du Travail, et dans les Comités départementaux d'H. B. M.

Au point de vue action professionnelle, les Syndicats d'employés de Nantes voient paraître en août le décret ministériel sanctionnant leur accord avec les patrons au sujet de la Semaine Anglaise dans la nouveauté, le lundi matin. Le Syndicat des employés de Nantes conclut un accord, mis en application depuis février, établissant 8 mois de Semaine Anglaise le samedi après-midi pour les employés des magasins de mercerie, et tissus en gros. Le Syndicat des menuisiers de Nantes a obtenu, en septembre, une augmentation de 0 fr. 20 par heure.

A Angers, une intervention assure au personnel d'un grand magasin des heures de repas régulières. Plusieurs autres revendications obtiennent plus ou moins de succès. Les Syndicats de cheminots ont versé des sommes importantes à la Caisse d'actionnariat : celui de Châtelleraut a versé 20.000 fr. depuis un an et demi.

Les employés de Saint-Nazaire font élire des délégués du personnel de chez eux contre des cégétistes. A Saint-Nazaire encore, les dames employées sont parvenues à empêcher l'ouverture des magasins le jour de Noël. Les Syndicats féminins d'Angers ont inauguré, le 3 novembre, leur « Foyer de l'Ouvrière ». Et, le 24 novembre, le Syndicat d'Indret a inauguré à son tour, à La Montagne, sa « Maison Syndicale ». Nos succès se sont en fin affirmés encore aux élections prud'homales, qui ont valu aux employés de Nantes d'occuper maintenant les quatre sièges de la section commerce, et à ceux de Poitiers d'en occuper trois sur quatre, le détenteur du quatrième étant d'ailleurs soutenu par eux. Nous aurions certainement eu d'autres succès en d'autres villes, si nos Syndicats avaient été plus hardis.

Beillevaire lit à part les comptes rendus assez suggestifs des Syndicats de Poitiers. Nous nous proposons d'ailleurs d'y revenir dans un prochain numéro. Nous tenons toutefois à signaler, dès maintenant leur action très ferme en faveur de la fermeture des magasins le dimanche, en faveur également de l'observation de la loi de 8 heures, et aussi pour empêcher les banques d'envoyer du personnel le dimanche à Neuville.

Notre ami termine son rapport, que nous aurions voulu faire revivre et citer en entier, en remerciant les dévouements existants, en félicitant ceux qui ont eu le bonheur d'obtenir des résultats et en produisant ses encouragements à tous, et spécialement à ceux qui n'ont pas vu encore leurs efforts récompensés à leur juste valeur.

ZIRNHELD, après avoir félicité le rapporteur, revient sur certains points particuliers du rapport, pour en souligner encore davantage l'importance. Il voudrait voir lui aussi plus souvent, à Paris, des délégués de la province, aux divers Congrès ainsi qu'à la session d'études du 14 juillet. Il serait heureux de compter davantage de Caisses de chômage et de résistance, et de les savoir fortes. D'autres villes, à l'exemple de Nantes, devraient s'occuper activement des Habitats à Bon Marché. Quant aux Assurances sociales, les syndiqués chrétiens ne s'en occupent jamais assez.

Il ajoute encore que partout l'on devrait s'appliquer à former des Commissions mixtes, où patrons et ouvriers étudieraient en commun toutes les questions professionnelles qui les concernent mutuellement.

Il note que tous les catholiques doivent aider les Syndicats chrétiens, et spécialement les Patronages, « car tout n'est pas fini avec le patronage, tout commence au contraire ! »

ZIRNHELD rappelle encore que l'an prochain, à l'occasion du 40^e anniversaire de l'Encyclique Rerum Novarum, aura lieu, à Rome, un pèlerinage international des Syndicats chrétiens, et il invite l'Union Régionale à s'y faire dûment représenter.

Et il termine en donnant à tous les syndiqués la triple consigne suivante : de

discipline à l'égard de la C. F. T. C., de responsabilité vis-à-vis des autres, et d'éducation à l'égard de soi-même.

Un échange de vues courtois et animé a lieu ensuite, à la suite duquel l'admission à l'Union Régionale du Syndicat des employés de La Roche-sur-Yon est votée à l'unanimité, puis l'introduction dans les statuts de l'U. R. d'une clause spécifiant l'obligation pour chaque Syndicat adhérent à l'U. R. d'adhérer tous ses membres au Messager Syndical est adoptée à l'unanimité moins quatre Syndicats.

Puis le président confédéral passe la parole à M^{re} GRAFF, secrétaire générale des Syndicats féminins de l'Abbaye, pour son rapport sur l'Enseignement technique.

M^{re} Graff fit d'abord l'énumération des principales dispositions de la Loi Astier, indiqua très clairement comment les syndicats doivent s'y prendre pour créer des cours professionnels, et exposa ce qui avait déjà été fait jusqu'ici dans notre Union régionale.

Le rapport de M^{re} Graff est tellement intéressant dans tous ses détails que nous nous proposons de le faire paraître in-extenso dans notre prochain numéro. Nos lecteurs voudront bien nous excuser, dans ces conditions, d'être si bref à son égard aujourd'hui.

Au cours de l'échange de vues qui suivit, ZIRNHELD souligna la grande importance des Cours professionnels qui non seulement sont destinés à perfectionner les connaissances professionnelles de ceux qui les suivent et à faire d'un certain nombre d'entre-eux une élite professionnelle, mais encore sont appelés à développer en même temps leurs connaissances intellectuelles et à leur procurer un certain perfectionnement moral grâce auquel il est possible de jeter dans la mêlée de nouveaux éléments de bien.

Zirnheld invite fortement les syndicats qui n'en possèdent pas encore à créer des cours professionnels, et, en ce qui concerne certaines localités importantes où ces cours auraient beaucoup de succès, mais où malheureusement nous n'avons pas encore de syndicats, il fait tout de suite fonder des syndicats, et immédiatement après créer nos cours professionnels.

La séance fut alors levée pour le déjeuner.

Camarade !

va te faire inscrire, ou va vérifier ton inscription

AUJOURD'HUI

sur les Listes électorales prud'homales à la Mairie

LE BANQUET

A l'Hôtel de France, nos amis Châtelleraudais avaient également bien fait les choses. Environ cent trente convives s'y trouvèrent assés pour faire honneur au menu excellent préparé avec soin. Les conversations allèrent leur train, au hasard des rencontres, et certes le syndicalisme chrétien n'y perdit rien. Bien au contraire, notre Union régionale et tout spécialement nos syndiqués de la Vienne, les plus nombreux naturellement, remportèrent de ces petites agapes fraternelles le meilleur souvenir, avec la ferme résolution de profiter des échanges de vues dont elles furent l'occasion.

Des toasts très chaleureux furent portés à la fin du repas, mêlant la note gaie à la note grave, et contribuant une fois encore à montrer que dans nos syndicats on n'est ni des révolutionnaires ni de tristes résignés, mais qu'on a le cœur à déjà fait du beau travail en faveur de la classe laborieuse et qu'on est bien décidé à aller de l'avant encore, et plus que jamais. Nos amis Barrault, Beillevaire, Lucas, M^{re} Graff, le chanoine Lefebvre, et Zirnheld furent vivement applaudis. Et le message suivant fut adressé au président d'honneur de notre U. R. : « Congressistes Châtelleraudais adressent Léon Buerne témoignage vive gratitude pour dévouement admirable cause syndicale chrétienne et vœux parfait rétablissement. »

Puis l'on se leva de table pour faire une petite promenade dans la ville de Châtelleraut.

AU CERCLE CATHOLIQUE

A 16 heures, la salle des fêtes du Cercle Catholique était trop petite pour contenir la foule venue pour écouter le chef de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens. On laissa les portes du fond ouvertes pour permettre au re-

tardataires d'entendre malgré tout. M. le chanoine Lefebvre, délégué de Mgr l'Evêque de Poitiers présidait cette séance plénière.

Présenté par le Président de l'Union régionale, ZIRNHELD se leva et aborda immédiatement son sujet : la Doctrine syndicale chrétienne. Comment résumer un discours où tous les mots portent, un discours de plus d'une heure, coupé de tonnerres d'applaudissements. Nous voudrions dès aujourd'hui en citer intégralement certains passages ; mais une malencontreuse cause matérielle nous a empêchés de recevoir encore la sténographie de ce discours (1). Aussi sommes-nous obligés de nous borner à n'en exposer que les principaux points.

ZIRNHELD s'attache d'abord à démontrer que le communisme, fruit du mécontentement consécutif à notre mauvais organisation sociale, est essentiellement un mal moral, et qu'il importe d'en tenir compte pour envisager le remède à y apporter, car ni la force, ni les plus merveilleuses combinaisons politiques ne pourront arriver à le combattre efficacement.

Il retraça l'histoire du syndicalisme chrétien en France depuis 1886, date de la fondation du Syndicat des Employés de Paris, jusqu'à la date d'aujourd'hui, où la C. F. T. C. compte plus de 800 syndicats, et l'Internationale Syndicale Chrétienne plus de 3 millions d'adhérents, où nous avons des représentants dans tous les milieux où s'exerce une influence sociale, jusqu'au Bureau International du Travail, à Genève.

D'où vient ce développement progressif et continu ? C'est que la doctrine syndicale chrétienne s'écarte considérablement de la doctrine plus ou moins révolutionnaire de certains autres syndicats. C'est

(1) Ayant l'intention de faire imprimer le discours de Zirnheld, nous prions tous nos Syndicats de nous faire savoir combien d'exemplaires ils désireraient de cette petite brochure.

une doctrine de collaboration, une doctrine de charité, s'inspirant de l'Evangile, et tenant compte que l'homme n'est pas seulement un être matériel, mais qu'il a aussi une âme dont il faut également se préoccuper.

Ainsi pour les salaires, attendu que l'homme doit trouver dans son travail le moyen normal, voulu par Dieu, pour remplir sa destinée totale, le syndicalisme chrétien entend qu'ils soient établis sur la base familiale, étant bien entendu que la place de la femme est au foyer et non à l'atelier.

La durée de son travail doit être calculée de façon qu'il n'excède pas ses forces et que le travailleur puisse passer à son foyer une partie de son temps, de façon à s'occuper lui-même de l'éducation de ses enfants.

Pour le repos hebdomadaire, c'est le dimanche qu'il doit être accordé, car c'est le jour du Seigneur, et il importe que nous chrétiens nous obéissions à la loi divine.

Les lois insalubres que nous voulons faire disparaître, ce n'est pas seulement en raison de la santé physique du travailleur et de sa famille, mais c'est encore en raison de sa santé morale, pour éviter que père, mère et enfants de sexes différents ne s'entassent dans des locaux trop étroits, sans décence ni pudeur.

Ce n'est pas par un sentiment de pitié que les syndiqués chrétiens réclament avec énergie les Assurances Sociales, c'est par esprit de justice. Il n'est pas juste, en effet, qu'un travailleur, après avoir passé sa vie à travailler, en même temps que pour lui et sa famille, pour la collectivité, soit rejeté par cette collectivité comme un être qui n'est plus bonne à rien, et voit ainsi sa destinée éternelle compromise, n'ayant pas un moment pour se préparer comme il convient pour le grand voyage.

Et cette doctrine syndicale chrétienne, pour la mettre en pratique, nous préconisons instamment l'établissement des commissions mixtes, où représentants des travailleurs d'une part, et représentants des patrons, d'autre part, étudient en com-

mun, avec une égale liberté et une égale compétence les questions qui les intéressent mutuellement.

Mais cette liberté et cette compétence, le travailleur isolé ne peut pas l'avoir. Il doit donc entrer dans un syndicat. Et seul le syndicat chrétien pourra lui donner satisfaction à tous points de vue.

Non pas que le Syndicalisme Chrétien repousse à tout propos les autres organisations syndicales. Il est toujours prêt, au contraire, à collaborer avec elles sur les questions purement professionnelles, car pour le reste, les tendances des autres organisations sont différentes sinon opposées aux siennes.

Mais une telle doctrine comporte pour le syndicalisme chrétien des servitudes, entre autres la famille et la Patrie. Qui s'en plaindrait ? Mais la plus grande de toutes ces servitudes, et la plus noble aussi, c'est la servitude de la Charité, qui nous ordonne de nous aimer les uns les autres, et cette servitude-là, nous y tenons par dessus tout, car c'est pour instaurer dans le monde la grande Loi de la Charité, que le Christ a versé jusqu'à la dernière goutte de son sang.

L'assistance fait à ZIRNHELD une véritable ovation. L'enthousiasme déborde. Lucas ne sait comment exprimer à notre Président confédéral les remerciements qu'il mérite, et il lui serre les deux mains à les briser.

Le chanoine Lefebvre est gagné lui aussi par la parole chaude et convaincante de ZIRNHELD, et c'est avec ardeur qu'il remercie à son tour l'orateur de son magistral exposé de la doctrine syndicale chrétienne, et qu'il invite tous les catholiques à aider les Syndicats Chrétiens dans la tâche magnifique qu'ils se sont assignée.

Des journées comme celles-là comptent dans l'histoire d'une Union régionale. Le Syndicalisme Chrétien, comme l'Eglise, sa mère, malgré tous les obstacles, grandit et s'affirme chaque jour davantage. Nous sommes fiers d'avoir pu le démontrer une fois de plus dans notre région, et nous sommes certains que cette magistrale démonstration portera de fruits.

Les Messages de notre Région

Union Régionale

Vin d'Honneur

L'Union Régionale des Travailleurs chrétiens de l'Ouest et le Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie vous informent qu'un vin d'honneur sera offert à l'ami Léon Buerne, le Jeudi 24 avril, à 18 h. 1/2, 6 rue de Bel-Air, Salle Léon XIII.

Tous les syndiqués tiendront à participer à cette manifestation de sympathie et de reconnaissance envers notre ancien président actif, actuellement président d'honneur, pour le dévouement et la cordialité qu'il n'a cessé d'apporter dans l'exercice de ses fonctions.

Le coût de la participation à ce vin d'honneur est fixé à 3 francs, à verser en s'inscrivant, 6, rue de Bel-Air, jusqu'au mercredi 23 avril.

Loire-Intérieure

NANTES

Syndicat des Employés

Suite du Compte rendu de l'Assemblée Générale du 23 Février

(Voir Messager Syndical de mars)

L'ordre du jour appelle l'élection du Président. Léon Buerne dont le mandat arrive à sa fin expose qu'il a obtenu de ses collègues du Conseil Syndical qu'ils veuillent bien ne pas poser à nouveau sa candidature, non pas qu'il se désintéresse du Syndicat, mais tout au contraire pour pouvoir donner tout son temps et tout son labeur aux autres œuvres qu'il a créées, notamment le Crédit Immobilier familial dont les développements rapides demandent des soins constants en raison des grosses responsabilités engagées, tant morales que financières.

Après avoir remercié le Conseil de l'appui et de la confiance qui lui ont été témoignés pendant sa présidence, Léon Buerne informe l'Assemblée que le candidat proposé pour lui succéder est notre ami Georges Lucas, actuellement vice-président du Syndicat et Président de l'Union Régionale de l'Ouest. « Votre Conseil, dit-il, ne pouvait mieux choisir ; Georges Lucas fait partie de notre syndicat depuis sa fondation, très au courant des questions syndicales et sociales, c'est un homme d'une très haute valeur morale, d'une aménité parfaite ; très apprécié dans le monde patronal par suite de sa situation, il mettra son influence, j'en suis sûr, au service de tous les syndiqués, car c'est aussi un homme de devoir. » Georges Lucas est élu Président à l'unanimité de l'Assemblée.

Dans ses remerciements, où il met tout son cœur, et tout son talent oratoire, le nouveau Président regrette de ne pas être plus digne du poste qui vient de lui être confié, mais il accepte cette charge si accablante où, avec l'aide de Dieu, il emploiera tous ses efforts pour entraîner toujours de l'avant et le plus vigoureusement possible le véhicule de notre syndicat pour le mieux les intérêts de tous, en attendant qu'il puisse passer les rênes à un plus apte et plus fougueux limonier. (Applaudissements prolongés.)

S'adressant ensuite à son prédécesseur et ami Léon Buerne, il lui exprime en son nom personnel et au nom de tous, les regrets sincères de voir obligé de quitter la présidence pendant laquelle il a continué si vaillamment la trouée ouverte par ses prédécesseurs, les Pressensé, les Fargier, les Godin. « Tout ici acclame votre cœur, lui dit-il, tout révèle votre activité et les pierres mêmes de cette Maison Syndicale crieront votre nom aux générations qui nous succéderont puisque c'est à votre compétence que nous en devons la restauration et la transformation. L'Union Nantaise et l'Union Régionale pourraient avec moi témoigner des œuvres accomplies par votre inlassable dévouement. » L'ami Buerne est nommé par acclamations Président d'honneur et il est décidé qu'un vin d'honneur lui sera offert prochainement. (Salve d'applaudissements.) (Voir ci-dessus l'avis indiquant la date et les conditions de ce vin d'honneur.)

Ne dites jamais : il n'y a rien à faire. Cela, c'est le langage des égoïstes ou tout au moins des fables ; c'est le langage de ceux qui ne trouvent jamais l'heure propice et qui, quand bien même le fruit tomberait de l'arbre, trouveraient encore qu'il n'est pas mûr.

P. DE LA GORGE.

On procède ensuite au renouvellement partiel des membres du Conseil Syndical ; sont réélus : MM. Beillevaire Alphonse, Foulon, Gabrillargues et Ricordel, et sur la proposition du Conseil sont élus MM. Boënnec, Delaunay, Guesdon et Leroch.

Le camarade Dunamel avait été chargé de présenter un rapport sur la préparation des bordereaux de salaires pour les diverses catégories d'employés. Il le fait avec sa fougue et son ardeur coutumières.

Le rapporteur débute en signalant que le premier des devoirs d'un syndicat professionnel est la défense des intérêts des syndiqués et tout particulièrement la défense des salaires.

Il s'élève très vivement contre les dirigeants de syndicats qui oublient ce devoir et estime qu'en agissant ainsi ils manquent à la mission qui leur a été confiée et à la confiance qui leur a été témoignée.

Il souligne également que pour obtenir des améliorations de traitements, il est indispensable que l'action syndicale soit basée sur une discipline très stricte et sur une bonne volonté de tous et fait un appel pressant pour que le nombre de syndiqués augmente d'une façon notable. Citant en exemple l'action de la section des Tissus et Mercerie en gros, il demande également la création de nombreuses sections dans le syndicat ; estimant que les syndiqués étant groupés pour des buts

Hep là !

Tout vous intéressera dans ce numéro. Lisez encore !

Quelques effluves du "Parfum de Rome"

NOTES DE PÈLERINAGE

Le lendemain matin, à 7 heures, nous quittons cette hospitalière maison, où les autres nous reprennent. A la gare nous retrouvons notre train, nos numéros de places, et nous reprenons la direction de France. Nous déjeunons dans le train, nous revoiyons Pise et sa tour penchée, la Méditerranée, cette fois argentée, et ses petits tunnels, et nous descendons dîner au buffet de Gênes, où nous avons juste le temps de voir une église peu éloignée et de jeter un coup d'œil sur le port et sur la ville, dont les rues étroites sont entièrement pavées par les lessives qui s'échangent sur des cordes tendues d'une fenêtre à l'autre ; c'est extrêmement pittoresque.

Il est près de minuit quand nous passons à Turin. Nous somnolons un peu, mais le passage à Modane trois heures plus tard nous réveille. A partir de ce moment, nous ne voulons plus essayer de dormir, afin de ne rien perdre du spectacle magique que présentent les Alpes

éclairées par la lune. Certains sommets de second plan sont encore couverts de neige, et sous cette lumière blafarde sont d'un effet à la fois fantasmagorique et grandiose qui fascine le regard. C'est d'une beauté indescriptible.

Le matin, petit déjeuner à Chambéry peu après cinq heures ; une courte promenade dans la ville nous fait rencontrer une église que l'on vient d'ouvrir ; nous y entrons, et nous avons la joie de pouvoir entendre en entier une messe qui commence ; c'est notre premier acte sur le sol de France au retour de Rome : Dieu premier servi !

Nous repartons, et arrivons peu après au lac du Bourget. L'Italie est belle, mais notre France l'est donc aussi ! Nous longeons le lac du Bourget sur toute sa longueur, et c'est un enchantement. Des deux côtés, les montagnes semblent se rejoindre et vouloir entourer le lac, puis, brusquement, une légère courbe fait dévier

la ligne d'horizon, et c'est le lac qui se prolonge ; on passe sous des tunnels, sous d'autres encore, sans jamais quitter les bords du lac, bords accidentés, avec des baies, des pointes, des rives escarpées couvertes d'une riche verdure ; bois et prairies se reflètent dans l'eau limpide et calme du lac ; l'abbaye royale d'Hautecombe et le château moyen-âge de Châtillon s'y reflètent avec une fidélité telle qu'ils semblent avoir leur double sous l'eau. Tous les voyageurs sont aux portières, l'admiration est unanime. On est pénétré de la poésie qui se dégage intensément de ce paysage, et, comme inconsciemment, on se prend à murmurer les vers de Lamartine. Mais le charme s'évanouit une fois le lac disparu à nos yeux, et nous nous rendons immédiatement compte que nous ne pouvons pas communiquer à l'âme de Lamartine. C'était un mélancolique, et nous avons de la joie plein l'âme ; c'était un romantique, donc ayant le culte du « moi » et notre intense désir est de nous dévouer pour nos frères ; c'était un rêveur, et nous sommes des réalisateurs ; c'était une âme inquiète, et notre âme se repose dans la sécurité que nous donnent et notre foi et notre certitude de l'amour du Divin Maître pour nous. Lamartine ? laissons-le rêver sur le bord du lac, et poursuivons notre route : le représentant de Dieu nous a dit qu'elle était la bonne !

Pour le moment, nous continuons notre voyage. Les mêmes paysages qu'à l'aller se déroulent devant nos yeux. Entre temps, nous recevons la visite des dirigeants : le Père Guillon, le Père Dansel, Zirnheld ; nous échangeons des impressions, nous soulevons des questions qui nous intéressent, nous exprimons notre reconnaissance. Nous avons la joie d'apprendre qu'un accord complet s'est fait à Rome entre les organisations Léon Harmel et la C. F. T. C., à laquelle M. Léon Harmel fait adhérer tout le personnel de son usine ; le contact complet à Rome entre les dirigeants a permis à deux grands cœurs de se comprendre et de réaliser l'union.

Elle fait bien les choses, la famille Harmel. Dans le train, les jeunes commissaires distribués à tous les pèlerins des insignes et des images-souvenirs du pèlerinage. Vers cinq heures du soir, nous nous rendons compte que nous approchons de Paris, et nous prenons nos dispositions en conséquence ; des adieux, ou plutôt des

« au revoir » cordiaux s'échangent, des remerciements mutuels s'expriment. Nous présentons à M. le chanoine Brac l'expression de notre respectueuse gratitude pour sa grande amabilité envers nous pendant tout le pèlerinage.

Paris ! tout le monde descend ! Nous nous y arrêtons pour prendre un peu de repos. Puis nous rentrons à Nantes, quelque peu fatigués, mais combien heureux de notre voyage.

Je prie l'âme du grand Veuillot — les anciens eussent fait des libations à ses mânes ! — Nous prions, disons-nous, l'âme de celui qui fut surtout une grande âme, un grand chrétien, de nous pardonner d'avoir quelque peu plagié, pour donner un titre à ces notes, le titre même de son magnifique ouvrage : « Les Parfums de Rome ! » Aucun autre titre ne pouvait convenir à ce modeste compte rendu. Oublions qu'on revient d'un tel pèlerinage, on sent son âme comme imprégnée des parfums exhalés par les vertus des saints et des martyrs dans l'intimité desquels on a vécu quelques jours, embaumé par l'auréole majestueuse et seréne qui émane du Vieaire de Jésus-Christ, par la paternelle bonté qu'il témoigne à tous ses enfants.

On revient de la « Ville Eternelle » parfumé de la Charité du Christ, et bien décidé à ne pas garder en vase clos ce parfum, mais à en faire profiter, dans la mesure du possible, tous ceux qui n'en ont pas encore aspiré les effluves, qui n'ont pas eu ou pas voulu le connaître.

« Continuez », a dit le Saint Père. Oui, continuons, malgré les obstacles, malgré les inimitiés, malgré les rancœurs : les martyrs, eux, ont « continué » au milieu des tortures ! Continuons, en suivant les directives de l'Eglise, à défendre sa cause en toute circonstance ; continuons-lui notre attachement, notre dévouement. Le Saint Père nous connaît, le Saint Père nous aime, le Saint Père nous suit, le Saint Père nous encourage. Pouvons-nous tirer de ce pèlerinage une meilleure résolution que celle de travailler à mériter ses encouragements en « continuant » ? Et en continuant, nous réaliserons, nous garderons son mot d'ordre : « Toujours plus avant, toujours plus haut, toujours davantage, toujours mieux » ! pour Dieu, pour l'Eglise, pour la France !

(Fin).

E. DROUART.

COMPAGNIE FRANÇAISE

15, Rue du Calvaire - NANTES
RAYONS DE TISSUS
TAILLEUR POUR HOMMES
CONFECTIONS POUR DAMES

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE
TISSUS

9, Rue Boileau et 8, Rue du Chapeau-Rouge - NANTES
BONNETERIE - GEMISERIE
- LINGERIE - CHAPELLERIE -

bien définis, l'action devient plus efficace et l'intérêt plus évident.

Le rapporteur préconise l'action de conciliation par la création de commissions paritaires où patrons et employés confrontent leurs intérêts particuliers au mieux de l'intérêt général.

Il cite des chiffres déplorables de salaires d'employés et de cette citation il dégage la nécessité d'une action en vue des améliorations à obtenir. Puis pour que sa documentation soit toute à fait complète et ne soit pas tirée de chiffres fantaisistes, il interroge les membres de l'Assemblée Générale pour qu'ils lui donnent des précisions et ceci étant fait, il demande la nomination d'une commission. Cette Commission sera chargée, après examen de la situation, d'établir des bordereaux de salaires qui devront être soumis au Conseil Syndical.

Elle est aussitôt composée et décide que sa première réunion aura lieu le dimanche 9 Mars.

Le président remercie Duhamel de son travail et il est certain que les propositions de notre camarade pourront aboutir prochainement à l'amélioration des salaires de quelques catégories d'employés qui jusqu'ici étaient vraiment trop modestes.

Picordel demande qu'une note soit insérée dans les journaux qui nous sont sympathiques pour faire connaître notre service de Placement et demander aux Patrons catholiques d'adresser leurs offres d'emplois aux Syndicats de Travailleurs Chrétiens.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président récite la prière et lève la séance.

Syndicat des Menuisiers

L'Indemnité de Vie chère

L'indemnité de vie chère, établie d'un commun accord entre les Syndicats ouvriers et patronaux des Constructions mécaniques et navales, pour la période du 1^{er} avril au 31 mai 1930, a été fixée à 0 fr. 66 de l'heure.

L'indemnité de vie chère horaire applicable à dater du 1^{er} avril sera donc également de 0 fr. 66 pour les ouvriers menuisiers.

Syndicat des Dames Employées

La Vie syndicale

COLLABORATION

Collaboration ! Encore un mot à la mode et qui revient souvent ces temps-ci dans les réunions où l'on disserte des questions sociales.

Collaborer, cela veut dire travailler ensemble, chacun se mettant à sa place dans l'œuvre commune et y apportant sa part d'activité intelligente et généreuse. C'est très beau, la collaboration, c'est la force de toute entreprise. Mais c'est aussi très difficile. La collaboration a des ennemis : l'amour-propre, la paresse, l'indifférence. Les vaniteux, les pleins d'eux-mêmes sont de mauvais collaborateurs, c'est leur « moi » qu'ils veulent faire réussir, et non l'entreprise collective. Les paresseux, les indifférents, ceux qui ne s'en font pas, ne collaborent pas du tout ; ils comptent sur les autres ; ce sont des profiteurs.

L'esprit de collaboration, heureusement, est assez vivant dans notre Syndicat. Celui-ci prospère par la collaboration d'un grand nombre qui travaillent au recrutement ; nos cours professionnels ont de nombreuses élèves amenées aussi par cet esprit de collaboration qui est un esprit de service, d'entraide, de souci des autres.

Et non seulement notre groupe profite, chères syndiquées, de votre esprit de collaboration, mais encore le service de placement. Beaucoup d'entre-vous — espérons que ce sera bientôt le fait de toutes — ne manquent pas de prévenir le service de placement des places vacantes qu'elles connaissent autour d'elles. Grâce à elles, le secrétariat rend bien des services à celles qui cherchent un emploi. Il a même souvent, grâce à votre activité, plus d'emplois qui lui sont offerts que de candidates pour en bénéficier. Il vous en remercie vous et tous ceux qui comprennent quelle force réside dans une collaboration faite de foi commune et d'activité à son service dans l'oubli de soi.

Mais le syndicat prospérera de plus en plus si, chaque syndiquée est attentive à payer régulièrement sa cotisation. Puisque nous profitons des avantages donnés par le Syndicat, payons nos dettes.

Famille Syndicale

DECES

M^{me} Poiron a perdu son père, M. Georget.

M^{me} Bové, sa Grand-Mère.

M^{me} Guilhénou, leur Père.

M^{me} Deshaies, sa Mère.

M^{me} Marie David, son Frère.

A nos amies éprouvées, nous offrons l'expression de notre sympathie et nos très chrétiennes condoléances.

MARIAGE

Le mariage de M^{lle} Legland et de M. A. Guérienneau sera célébré le 26 Avril à la Basilique Saint-Donatien, à 11 heures. Meilleurs vœux.

CONGRES

Le Congrès de l'Union Centrale des Syndicats féminins de l'Abbaye s'est tenu à Paris du 6 au 9 mars dernier, le prochain « Messenger » en donnera un compte rendu.

PENSONS A LA KERMESS

Le 1^{er} Juin

Promenade à Saint-Laurent-sur-Sèvre

Dimanche 18 Mai

Départ, 6, rue de Bel-Air, à 6 heures. Itinéraire : Nantes, Le Pallet, Clisson (messe à 8 heures à Clisson), Torfon, Mortagne, Saint-Laurent-sur-Sèvre.

Déjeuner à Saint-Laurent (prière emporter ses provisions).

Retour par : Cholet, Baurpéau, Vallet, La Chapelle-Heulin et Nantes.

Prix du voyage : 25 francs. Nous disposons de trois voitures, nous recommandons de se faire inscrire sans tarder à la Permanence, le nombre de places étant limité.

La Commission des Fêtes.

LE TRAVAIL

(Suite)

LES CORPORATIONS (1).

Au Moyen-Age, tandis que les travailleurs de la terre vivaient sous le régime du servage et de mainmorte, les memores de l'industrie constituèrent le régime de la corporation, qui eut son plein épanouissement au XVIII^e siècle.

Cette époque ne fut pas pour l'ouvrier un temps d'ignorance et se mitère, mais de bonne organisation du travail, si bien qu'on doit croire que c'est à la fin du règne de Saint-Louis que les artisans furent le plus heureux. Ce régime prit fin avec la grande industrie.

Ce qu'était la Corporation. — La Corporation était une Association professionnelle groupant obligatoirement tous les travailleurs d'un même métier. Ces travailleurs se divisaient en trois catégories : 1^o Les Maîtres ; 2^o Les Compagnons ; 3^o Les Apprentis.

Au-dessus de ces trois catégories, on ne trouvait que les Chefs de la Corporation, les Jurés ou Gardes, magistrats élus par les maîtres, parfois par les compagnons et qui avaient pour mission d'administrer le métier et de veiller à l'observance des statuts.

1^o L'Apprenti. — Les règlements des métiers du Moyen-Age s'occupaient tout spécialement de lui pour le protéger et veiller à son avenir.

2^o Le Compagnon. — L'apprentissage terminé, le jeune travailleur devenait Compagnon.

Le salaire payé au temps de Saint-Louis paraît avoir été largement rémunérateur (6 francs par jour). Or, une maison entière était louée 41 sous par an en 1263. La nourriture, eu égard au taux des salaires, était à bon compte au Moyen-Age : un mouton entier se vendait, en 1312, 6 sous 8 deniers ; un porc, 14 sous. Le travail commençait et finissait avec le jour, eu général de 16 heures en été, 8 heures et demie en hiver (une heure et demie de repas à déduire). C'est là une durée considérable, mais il n'y avait dans toute l'année que 200 jours de travail complet, la coutume accordant à l'ouvrier toute une série de jours de repos obligatoires.

3^o Le Maître. — Enfin, aucun obstacle sérieux n'empêchait alors le bon artisan de devenir maître. Il avait à acquiescer certaines redevances assez modiques. Les règlements des Corporations des XIII^e et XIV^e siècles étaient empreints d'un esprit de justice et de fraternité.

LA CONFRÈRE.

L'esprit de charité chrétienne qui animait alors toute la Société avait déterminé la création, dans chaque métier, d'une Confrérie distincte de la Corporation. Elle était tout d'abord une union de prières.

La Confrérie avait aussi ses œuvres charitables.

Le chef-d'œuvre que l'on exigeait du candidat à la maîtrise devint bientôt le prétexte d'abus et occasionna aux récipiendaires des dépenses exagérées qui éliminaient beaucoup d'artisans méritants mais peu fortunés. La Corporation, dite alors Jurante, s'enferma dans une routine déplorable et se montra hostile aux inventions nouvelles, mais tous ces abus eurent

(1) voir notre numéro de Mars (1^{er} page).

pour conséquence la suppression du régime corporatif par Turgot, qui fut établi peu après et disparut finalement, condamné par la loi du 2 mars 1791, dite loi Chapelier.

LA RÉVOLUTION INDUSTRIELLE MODERNE

Une grande révolution industrielle et commerciale était à la veille de s'accomplir. Cette révolution fut la conséquence de l'introduction des machines comme agents de la production.

La révolution industrielle moderne ruina le petit atelier et le petit commerce.

Nous parlerons des avantages et des inconvénients du machinisme dans un prochain Cercle d'études.

Le triomphe de la machine a contribué à rendre l'ouvrier beaucoup plus dépendant de l'employeur. La force du patronat s'en est accrue.

La révélation de cet état de choses a déterminé dans tous les pays du monde, au cours de la seconde partie du XIX^e siècle, une évolution dans les idées, qui s'est traduite par deux grands faits sociaux : la naissance et les progrès d'une législation organique du travail et protectrice des travailleurs, et la naissance et la multiplication d'Associations professionnelles ou Syndicats de patrons et d'ouvriers.

Au cours du XIX^e siècle, on peut citer à la tête des réformateurs : Albert de Mun, qui se dépensa beaucoup au service des ouvriers.

LE TRAVAIL DE LA FEMME.

La loi du travail a été imposée à toute créature.

La femme est destinée aux travaux de la vie domestique et aux soins de la famille. C'est là sa vocation normale.

Avant le christianisme, le sort de la femme était profondément misérable. Elle connue, comme l'homme, l'humiliante servitude de l'esclavage. Les travaux les plus pénibles lui étaient réservés et chez beaucoup de peuples où la civilisation chrétienne n'a pas pénétrée, la femme est encore considérée comme une bête de somme.

Avec le christianisme, son sort fut amélioré. La religion lui rendit sa dignité, ses droits au foyer et ses fonctions normales dans la famille.

Au Moyen-Age, la femme, abritée par les chartes de métiers des Corporations, prenait une part de plus en plus active au travail de l'atelier familial et unissait le travail lucratif au travail de ménage.

Au XIX^e siècle, l'atelier familial disparut par suite du développement du machinisme, et la femme quitta le foyer, attirée à l'usine, où la main-d'œuvre masculine ne suffisait pas, tandis que la concurrence avilissait le salaire du travail à domicile.

Aucune législation ne protégea tout d'abord le travail à l'usine, d'une durée de 14 à 17 heures et d'un salaire de moins de 1 franc par jour. Sur huit millions de femmes salariées, plus d'un tiers, en 1913, travaillaient à l'usine, et 500.000 seulement à domicile.

Une législation ouvrière est venue heureusement réglementer le travail.

Pour parer aux inconvénients du travail de la femme à l'usine, des réformes possibles doivent viser par dessus tout à sauvegarder les devoirs religieux et familiaux de l'ouvrière par la réglementation de la durée du travail, la protection des forces physiques, la protection de la maternité et la protection de la moralité.

Défendre et organiser le travail de la femme doit être l'œuvre de nos Syndicats.

..

Durant cette conférence, M. Mathorel nous intéressa encore en nous donnant des détails sur les conditions du travail de l'ouvrier des différentes époques.

A. LANRIVAIN.

Nous avons plus de force que de volonté, et c'est souvent pour nous excuser à nous-mêmes que nous nous imaginons que les choses sont impossibles.

LA ROCHEFOUCAULD.

INDRET

Syndicat professionnel des Ouvriers de l'Établissement d'Indret

Siège social : Rue des Grandes-Vignes

La Montagne (Loire-Inférieure)

Bibliothèque et permanence : ouvertes

chaque samedi, de 10 h. ¼ à 11 h. ½.

Salaires Nationaux

L'action fédérale se poursuit pour le réajustement des salaires des personnels ouvriers de la Marine, de la Guerre et de l'Air, pour l'élevation de ces derniers au

niveau des salaires payés aux ouvriers et ouvrières dépendant du ministère des Finances.

Le grand débat annoncé sur cette importante question, qui doit avoir lieu soit par la mise en discussion du projet de résolution Gounin, soit par voie d'interpellation, pourrait être vraisemblablement amorcé par le dépôt d'un amendement au cours du vote des articles de la loi du budget.

Le projet de salaire national est actuellement porté pour examen, quant au fond, devant la Commission des Finances, M. le député Proust a été désigné pour le rapporter.

Une Allocation aux Médailles d'Honneur du Travail

M. Delcour, député, a reçu mandat de déposer une proposition de loi tendant à accorder aux titulaires de la médaille d'honneur du Travail une allocation annuelle égale à celle qui est accordée aux titulaires de la médaille militaire.

Cette revendication est une des plus anciennes de la Fédération Professionnelle de la Marine. Nous avons toujours estimé qu'une indemnité devait s'ajouter à la médaille du Travail, suprême récompense des vieux serveurs.

Nouvelle Réglementation du Travail

Des arrêtés du Sous-Secrétariat d'Etat de la Marine ont apporté, le 28 janvier 1930, des modifications à la réglementation ouvrière.

1^o La rétribution des temps passés en corvée au dehors de la zone neutre.

2^o Primes mensuelles et particulières, les minima et maxima des primes particulières sont fixés de 1 fr. 50 à 6 francs par jour, quel que soit la durée du travail correspondant.

De 30 francs à 150 francs pour les primes mensuelles, sauf pour celles attribuées au dessin, elles peuvent atteindre 200 francs par mois.

3^o Les travaux de décapage au mélange d'acides sulfurique, chlorhydrique et azotique, les travaux de soudure ou d'étamage à l'intérieur de compartiments de torpilles donnent droit à 0 fr. 40 par heure.

4^o Les primes de naissance payables aux ouvrières sont de :

| | | | | |
|---|-----|---|----------------|---|
| 200 francs pour le 1 ^{er} enfant | 300 | — | 2 ^o | — |
| | 400 | — | 3 ^o | — |

Celles payables aux ouvriers sont élevées à :

| | | | | |
|---|-----|---|----------------|---|
| 150 francs pour le 1 ^{er} enfant | 225 | — | 2 ^o | — |
| | 300 | — | 3 ^o | — |

Extrait du « Journal Officiel » du 22 Janvier 1930 (page 97)

M. Paul Simon demande à M. le Ministre de la Marine si un ouvrier auxiliaire, réadmis dans les arsenaux de la Marine, en 1924, peut prétendre, actuellement, à être immatriculé dans la qualité d'immatriculé, en invoquant le bénéfice de la loi d'amnistie du 3 janvier 1925, bien qu'il ait été congédié en 1918, pour des faits convertis depuis par ladite loi, alors qu'il était apprenti immatriculé, âgé de plus de 16 ans. (Question du 29 décembre 1929).

Réponse. — Il n'y a aucune obligation pour l'Etat à réintégrer les ouvriers amnistiés dans le poste qu'ils occupaient au moment de leur congédiement. Cette réintégration ne s'opère pas de plein droit et l'Administration a toute faculté pour admettre ou rejeter les demandes de réadmission. En l'espèce, l'ouvrier en cause n'a pas été « réintégré » en application de la loi du 3 janvier 1925, art. 1^{er}, § 13. Il n'a pu que se faire admettre directement comme ouvrier auxiliaire et, à ce titre, a été placé sous le statut applicable à ces ouvriers.

Nos Revendications

Le 24 décembre 1929, notre organisation adressait à M. le Ministre de la Marine une requête dont nous donnons la copie ci-dessous :

« Monsieur le Ministre,

1^o Votre circulaire ministérielle (n^o 2.185, C. N., du 24 novembre 1926 ; objet : retraites des ouvriers immatriculés ; retenues) a précisé que la révision des salaires devait être effectuée de telle manière que ceux qui n'avaient jamais opté pour le régime des pensions de la loi du 21 octobre 1919 devaient continuer à percevoir un salaire au moins égal à la rémunération qu'ils avaient à cette date. Du fait du tarif spécial de l'Établissement, de l'indemnité dégressive de cherté de vie, de l'application tardive de certaines circulaires, certains ouvriers ont vu l'aug-

Choisissez bien vos Produits d'Alimentation

Parmi nos produits alimentaires de première nécessité figure l'huile à manger ; par ces chaleurs et ces temps orageux, la salade et la vinaigrette ont notre préférence, mais, pour cela, devons-nous choisir des maisons qui vendent des produits GARANTIS. LE DEPOT OLEICOLE DE FRANCE, 12 bis, Rue de Verdun, est avant tout une maison d'huiles de table, vous y trouverez donc, non seulement DES HUILES DE PREMIER CHOIX à des prix DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE, mais aussi des succédanés de l'huile, tels que le SAVON DE MARSEILLE 72 %.

POUR ACHETER BON ET PAS CHER, IL FAUT S'ADRESSER A DES MAISONS SPECIALISEES.

mentation compensatrice de la retenue diminuée d'un certain pourcentage atteignant au moins 40 %.

2^o La mise en application de la loi du 21 mars 1928, relative aux pensions des ouvriers auxiliaires des Etablissements industriels de la Marine, ne satisfait pas les ouvriers, car la compensation de la retenue est basée sur le salaire industriel défini par le tarif n^o 6 des ouvriers et ouvrières de l'Etablissement, n^o 2141 du 29 novembre 1929, diminuée de l'indemnité de cherté de vie fixée par la Commission paritaire de Nantes, nous pensions que ces interprétations sont illogiques.

C'est confiant dans votre esprit de justice et d'élaboration des dépêches et circulaires dans un sens favorable au personnel ouvrier que nous avons l'honneur de vous soumettre notre requête.

» Recevez, Monsieur le Ministre...

» Le président, R. LE GALL. »

RÉPONSE

donnant satisfaction sur un point

MINISTÈRE DE LA MARINE
CABINET DU MINISTRE

Paris, le 25 février 1930.

Télégramme postal

Marine Paris à Marine Indret.

Suite votre transmission du 6 janvier 1930. Le salaire horaire individuel des ouvriers comprend l'indemnité de cherté de vie, conformément aux dispositions du décret du 15 décembre 1926, qui a modifié l'article 11 du décret du 1^{er} avril 1920. La prime d'augmentation de salaire accordé devait correspondre approximativement à l'augmentation de 2 % de la retenue pour pension calculée sur ce salaire horaire. Il convient de rétablir les situations individuelles, même si le maximum prévu au tarif des salaires devait être dépassé.

L'officier d'administration Cassard, chef du secrétariat,

Pour le Directeur et par délégation, F. CASSARD.

La Montagne, le 27 février 1930.

Le Syndicat professionnel des ouvriers de l'Établissement d'Indret à Monsieur le Ministre de la Marine.

Monsieur le Ministre,

Devant l'oubli qui crée une certaine injustice aux dépens des ouvriers qui, par esprit de prévoyance, ont versé 1 % volontairement en supplément du versement obligatoire de 4 % fixé par le décret portant règlement sur le service des pensions de retraite du 21 mars 1920 ; pour cette catégorie d'ouvriers affiliés à la loi du 21 mars 1928, les retenues rétroactives des 2 % supplémentaires sont composées du 1 % volontaire et 1 % obligatoire du 1^{er} janvier 1928 au 15 décembre 1929. Les primes d'augmentation en compensation de ces retenues ne leur ont été faites que sur la base de 1 %. Ils perdent donc, par leur esprit de prévoyance, une somme variant de 160 fr. à 240 fr.

Le Syndicat professionnel demande tous les renseignements capables de les rassurer pour la période antérieure au 1^{er} janvier 1928 et le remboursement de cette somme versée volontairement au-delà de cette date ; que les primes d'augmentation en compensation de ces retenues leur soient faites sur la base de 2 %.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre...

Pour le Syndicat professionnel :

Le président, R. LE GALL.

SAINT-NAZAIRE

Création d'une Union locale Nazairienne

Les différents groupes syndicaux de Saint-Nazaire et de la région ont décidé de se grouper en Union locale. Après avoir fait approuver nos projets de statuts à l'U. R., ceux-ci ont été déposés à la

PARAPLUIES - OMBRELLES - CANNES

Emile FERRADOU

YVE GUILMET-FERRADOU

SUCCESSEUR

22, Rue de la Fosse - NANTES

TELEPHONE 121.27

Remise de 5 % aux Membres du Syndicat Chrétien

A NANTES

LA GRANDE SPÉCIALITÉ DE BONNETERIE

chez FRED

4, Rue du Calvaire

Mairie, qui nous en a accusé réception. L'U. R. de Saint-Nazaire existe donc maintenant et nous fondons de grands efforts sur elle, car cela permettra d'organiser de nouveaux services, et, de cette façon nos syndiqués aimeront mieux encore leurs syndicats.

Composition du bureau de l'U. R. :

Président : Villeneuve Alexis.

Vice-présidente : M^{me} Chapron Adolpheine.

Secrétaire général : Radin Louis.

Secrétaire adjoint : Lelièvre Jean.

Trésorier général : Lollieart Alexis.

Trésorière adjointe : M^{me} Gauffriau Léontine.

Syndicat des Employés

Naissance

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de Marie-Yvonne Guillou, fille d'un dévoué membre du Conseil syndical des employés du groupe de Saint-Nazaire.

Syndicats Féminins

Promenade Syndicale

Une bonne nouvelle : La promenade syndicale est fixée au dimanche 25 mai et nous promet une journée délicieuse. Nous comptons aller à Saint-Gildas-des-Bois ; le site est très pittoresque. Venez-y nombreuses, c'est une excellente occasion de se retrouver entre amies, de se recueillir ensemble tout en faisant de la propagande syndicale. Nous vous ferons connaître ultérieurement, les renseignements précis concernant l'horaire et le prix du voyage.

Maisons de Repos

Depuis déjà longtemps nous désirions vivement mettre à votre disposition des maisons de repos pour y passer vos vacances. Notre désir n'est point encore réalisé, cependant nous espérons pouvoir vous donner quelques facilités sur ce point, nous prions instamment les jeunes filles susceptibles d'être intéressées par cette nouvelle de se faire connaître à la permanence, le plus tôt possible.

Nous rappelons à cette occasion que pour profiter des indemnités de vacances, la première condition est celle-ci : avoir acquis sa cotisation avant la fin de mars et avoir assisté à cinq réunions mensuelles.

La prochaine réunion mensuelle est maintenue le troisième dimanche du mois le 20 avril 1930, jour de Pâques.

Deuil

La section des syndiquées ouvrières de Méan a eu la douleur de perdre M^{me} Duchêne, décédée à l'âge de 29 ans, laissant un bébé de quelques jours. Une messe a été célébrée pour le repos de son âme le 25 mars, à 7 heures, en l'église de Saint-Gohard.

Nous présentons à sa famille nos bien vives et chrétiennes condoléances.

MÉAN

Syndicat de la Métallurgie

Deuil

Un nouveau deuil vient de frapper notre famille syndicale, nous venons de perdre notre camarade Besnier Pierre, entlevé brusquement à l'affection des siens. A ses amis, à sa famille éplorée, nos amicales et chrétiennes condoléances.

TEINTURERIE DION & BONNET

32, Rue du Calvaire - 21, Quai Richebourg
4, Rue de la Boucherie, 31, Rue de la Pelleterie

NANTES

Nettoyage à sec par procédés perfectionnés

TELEPHONE 126-89

Conditions spéciales aux Syndiqués

TELEPHONE 12

A LA VILLE DE REIMS
MAISON DE CONFIANCE
PATRON
Opticien spécialiste
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
NANTES
Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes
40 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

COMPAGNIE NANTAISE DE NAVIGATION A VAPEUR
Service des Messageries de l'Ouest
Tél. : 139.28 - 140.14 - 147.49
Service de voyageurs et marchandises sur la Loire, les côtes du Morbihan et de la Vendée
Excursions sur Mer pendant la Saison d'Été

Fabrique de MEUBLES MASSIFS
— Beau Choix de Meubles solides et garantis —
J. MERCIER, 21, Rue Mercœur et 46, Boulevard National

CHAUSSURES BON-SECOURS
A. MOTTAIS
6, Rue Bon-Secours - NANTES
Chaussures en tous genres
LUXE — TRAVAIL — FATIGUE
Maison se recommandant par la qualité de ses articles
5 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

ENTREPRISE GENERALE
PEINTURE - VITRERIE - PAPIERS PEINTS
GLACES & MIROITERIE - TENTURES
Installations complètes pour tous genres de commerces —
P. AFFILE
21, Rue Saint-Léonard — NANTES
Remise de 5 et 10 % aux Membres du Syndicat Chrétien.

Quincaillerie - Ménage
BOISSELLERIE - VANNERIE
M. CAMPAGNE
19, Chaussée Madeleine
Outillage Agricole - Jardinage
ARTICLES DE CAVE

Etes-vous satisfaits ?
Continuez à prendre de bonnes tasses de
CHOCOLAT L. REVAULT
ou de
CACAO L. REVAULT
Goûtez le MODANA (Chocolat à croquer)
Dépôt à Nantes : A. POUDAT & Co
4, Rue Mercœur Tél. 146.90

Maine-et-Loire
ANGERS
Syndicat des Employés

Assemblée Générale
Le 19 Mars a eu lieu l'Assemblée générale annuelle du Syndicat des Employés. Le Président dut regretter l'absence d'un bon nombre de nos camarades, toujours les mêmes naturellement.
Le trésorier nous donna le compte de sa caisse, ce qui permit au Président de le féliciter de sa gestion et du bon état de cette caisse. Il profita de l'occasion offerte pour annoncer que notre camarade Baril demandait à être relevé de ses fonctions pour des raisons toutes personnelles et d'ailleurs justifiées. Il lui présenta les remerciements du Conseil syndical pour l'aide apportée depuis trois ans, et en lui exprimant ses regrets de le voir abandonner son ministère des Finances, lui exprima la satisfaction unanime de le voir accepter de continuer à faire partie du Conseil.
Dans un rapport presque improvisé, le secrétaire passa en revue le travail de l'année écoulée, mais Bougès s'attacha surtout, et avec raison, au travail qui reste à faire, et il n'en manque pas. Pour l'accomplir, il réclama le concours de tous, et en particulier de ceux qui sont tentés à se trop reposer sur les autres.
Après les remerciements du Président, un intéressant échange de vues s'engagea, auquel prirent part plusieurs des jeunes présents.
Puis eut lieu l'élection de quatre conseillers sortants, l'un d'eux quittant Angers fut remplacé par notre camarade Dezanneau.
Après l'Assemblée générale, le Conseil syndical se réunit pour l'élection du trésorier. Notre ami Ballaux qui déjà remplissait les fonctions de trésorier adjoint fut élu à l'unanimité.

Vendée
LA ROCHE-SUR-YON

Séance Récréative
Nous nous excusons de n'avoir pu donner plus tôt, par suite de certaines circonstances, le compte-rendu qui suit.
Devant une assistance relativement nombreuse, les acteurs bénévoles du Syndicat Chrétien montrèrent qu'à la capacité professionnelle, ils savaient allier, à l'occasion, un talent artistique remarquable. Les applaudissements nourris témoignèrent aux acteurs la sympathie du public. Au programme figuraient deux petites comédies et un drame.
Le comique irrésistible « Napoléon fait du Ciné » mit la salle en gaieté.
Avec « Gardien de Phare », nous entrons dans le drame poignant.
Encore un comique avec « Loriot ». Pour être juste, il faudrait féliciter tous les acteurs pour leur bonne volonté et le talent qu'ils déploierent. Nos remerciements vont à tous. Si la séance remporta tant de succès, c'est parce qu'ils surent intéresser vivement leur auditoire.
Michaud dans son rôle de M. le Maire domina parfaitement son garde, Tricheur. Ce dernier, avec une aisance parfaite et un grand sérieux, aussi bien dans « Napoléon fait du Ciné » que dans « Loriot », sut s'adapter aux circonstances et aux personnages et dérida la salle par ses contorsions toutes plus intéressantes les unes que les autres. Piffeteau et Orger, représentants de la force publique, par leur allure martiale réussirent à apeurer une petite fille qui pleura en les voyant. Petitgars remplit si bien son rôle de Chemineau que d'aucuns demandèrent s'il était bien acteur bénévole ou vagabond de profession. Quelqu'un qui était bien à son affaire, c'était Ouvrard : manipuler un appareil, cirer, cela lui convenait parfaitement. Bravo Joseph, et merci pour tes... singeries. A Marquise et Chauvière nous ne pourrions que leur offrir nos plus sincères félicitations. Il leur fallait des rôles aussi poignants pour être à la hauteur de leur talent. A Vité nous recommanderions de ne pas oublier une autre fois sa tunique et son képi s'il ne veut pas s'attirer du désagrément et s'il veut continuer à courtiser Mademoiselle Aglaé.
La séance donnée par les employés du Syndicat chrétien a suggéré à quelqu'un une remarque par laquelle je terminerai et qui sera, en même temps qu'un encouragement, le meilleur merci donné aux acteurs et organisateurs. La voici : Jus- qu'ici à La Roche, on allait à la Salle paroissiale pour voir jouer des patronages; aucun groupement professionnel ne s'était encore montré. Il est heureux que de simples employés aient donné l'exemple. Ils sont d'autant plus à féliciter que la formation de leur syndicat ne remonte qu'à quelques mois.
Un spectateur ami.

Madame ! pour être bien coiffée
allez choisir votre **Postiche**
Maison EMILIE
Coiffure de Dames
1, Place Lafayette - NANTES
Spécialités de Teinture - Parfumerie
Couronnes et Voiles de Mariées

LA CAPITALISATION
Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat
BONS D'ÉPARGNE
Versements et Tirages mensuels
B. FRANÇOIS
14, rue Jean-Jacques-Rousseau, NANTES
Téléphone 127.78

Kermesse

Nous rappelons que la kermesse aura lieu le dimanche 11 mai, rue du Vollier. Que tous les syndiqués fassent de la réclame autour d'eux afin d'intéresser leurs amis et d'amener beaucoup de visiteurs.
Il est nécessaire également que les bonnes volontés se fassent connaître, il y a tant de travail à faire.

Fête du Travail

Les Syndicats Féminins célébrant leur 10^e anniversaire, le 27 avril prochain, la Fête du Travail aura lieu le même jour.
Voici les grandes lignes de la journée : Dans la matinée, séance d'études rue du Vollier. A midi, messe à la Cathédrale, suivie d'un déjeuner.
A 16 heures, salle Chemellier, séance de clôture sous la présidence de Mgr Rumeau. Des invitations seront envoyées en temps utile, mais que déjà chacun prenne ses dispositions pour célébrer, comme il convient, cette Fête du Travail.

Société Générale
18, Rue Lafayette
NANTES
BANQUE - CHANGE - BOURSE

ÉLECTRICITÉ
LUMIERE, FORCE, SONNERIES, TELEPHONES
T. S. F.
A. TOUFERON
15, rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 125.90
Prix avantageux et Remise aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

10^e Anniversaire des Syndicats Professionnels Féminins Catholiques

Le 23 février 1930, les Syndicats Féminins de Saumur fêtaient leur dixième anniversaire.
En remerciant le Seigneur et en lui demandant de nouvelles grâces pour continuer leur tâche, les aînées se rappelaient et la première conférence, faite par la vaillante et dévouée propagandiste : M^{lle} Gatteblé, conférence qui avait soulevé leur enthousiasme et suscité leur ardeur, et les premiers encouragements des autorités diocésaines, et les premières réunions, et les premiers cercles d'études sociaux savamment dirigés par M. Anis, et la petite salle de la Pension de famille Saint-Joseph qui avait abrité leurs premières années.
Depuis lors, les Syndicats ont grandi, ils ont travaillé doucement, sans bruit, à inculquer chez leurs membres la notion du devoir social, l'esprit de dévouement fraternel et d'entraide mutuelle. Ainsi que le rappelait, avec toute la délicatesse et la bonté de son cœur, l'aumônier du groupe : M. l'abbé Chalopin, à la messe de onze heures, dite à l'église Saint-Pierre aux intentions des syndicats féminins, le groupe de Saumur, tout en s'intéressant à la question syndicale proprement dite, en s'occupant du placement de ses membres, a su faire prospérer ses œuvres annexes : des trousseaux se dressent en nombre, dans les armoires du siège social, rue Le-cocq, des dots s'établissent. Mais les syndicats féminins catholiques ne sauraient s'arrêter à la question matérielle et les Cercles d'études, toujours réguliers, éclairent les jeunes ouvrières et employées, et les aident à rester dans leurs milieux de travail, souvent pénibles, des chrétiennes pures, joyeuses, fières et fortes.
Après la messe, un déjeuner familial, animé de la plus franche gaieté, réunissait les syndiquées. Si elles firent honneur au menu succulent et parfaitement servi, elles ne démentirent pas leur réputation de gaieté et d'entrain. Au dessert, plusieurs toasts furent portés à la prospérité des Syndicats Féminins : M^{lle} Patarin, se-

ORNEMENTS D'ÉGLISE
Spécialité de Linge de Messe - Broderies Or et Soie sur tous Tissus
Aubes - Dessins - Prix modérés
M^{me} D. GUIHEUX
26 bis, rue du Moulin - NANTES
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués

GRAVURE SUR MÉTAUX
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle
Maison fondée en 1895
JEAN TERRIEN
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat
10, Rue Cacault - NANTES
Timbres en caoutchouc et cuivre - Dateurs - Folioteurs - Timbres élastiques - Pochoirs - Plaques et lettres en email - Gravure chimique - Fournitures générales : encres, tampons, etc., etc., etc.

SAUMUR

10^e Anniversaire des Syndicats Professionnels Féminins Catholiques
Le 23 février 1930, les Syndicats Féminins de Saumur fêtaient leur dixième anniversaire.
En remerciant le Seigneur et en lui demandant de nouvelles grâces pour continuer leur tâche, les aînées se rappelaient et la première conférence, faite par la vaillante et dévouée propagandiste : M^{lle} Gatteblé, conférence qui avait soulevé leur enthousiasme et suscité leur ardeur, et les premiers encouragements des autorités diocésaines, et les premières réunions, et les premiers cercles d'études sociaux savamment dirigés par M. Anis, et la petite salle de la Pension de famille Saint-Joseph qui avait abrité leurs premières années.
Depuis lors, les Syndicats ont grandi, ils ont travaillé doucement, sans bruit, à inculquer chez leurs membres la notion du devoir social, l'esprit de dévouement fraternel et d'entraide mutuelle. Ainsi que le rappelait, avec toute la délicatesse et la bonté de son cœur, l'aumônier du groupe : M. l'abbé Chalopin, à la messe de onze heures, dite à l'église Saint-Pierre aux intentions des syndicats féminins, le groupe de Saumur, tout en s'intéressant à la question syndicale proprement dite, en s'occupant du placement de ses membres, a su faire prospérer ses œuvres annexes : des trousseaux se dressent en nombre, dans les armoires du siège social, rue Le-cocq, des dots s'établissent. Mais les syndicats féminins catholiques ne sauraient s'arrêter à la question matérielle et les Cercles d'études, toujours réguliers, éclairent les jeunes ouvrières et employées, et les aident à rester dans leurs milieux de travail, souvent pénibles, des chrétiennes pures, joyeuses, fières et fortes.
Après la messe, un déjeuner familial, animé de la plus franche gaieté, réunissait les syndiquées. Si elles firent honneur au menu succulent et parfaitement servi, elles ne démentirent pas leur réputation de gaieté et d'entrain. Au dessert, plusieurs toasts furent portés à la prospérité des Syndicats Féminins : M^{lle} Patarin, se-

COUVERTURE - PLOMBERIE - ZINGUERIE
Installations de Salles de Bains
Cabinets de Toilette et Water-Closet
Joseph DEHAIS
7, Rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 127.36 R. C. Nantes 378
VENTES ET LOCATIONS
Installation d'Eau et Gaz - Appareils Sanitaires
Compteurs - Robinetterie

RIPOCHE et Cie
2, Rue Pierre-Landais, NANTES
Téléphone 113.33
Transports Automobiles - Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

Mot pour rire

Entendu dans le rapide Nantes-Légé.
Un brave paysan voit s'asseoir en face de lui un jeune collégien porteur d'une boîte à violon.
— Vous savez jouer du violon, vous aussi ! s'exclame-t-il.
— Oui, monsieur, un peu, répond le jeune garçon. Vous aussi, peut-être ?
— Dame ! j'aurais point vous répondre, j'ai jamais essayé !

CRÉDIT NANTAIS
Société Anonyme - Capital 30 Millions
SIÈGE SOCIAL : NANTES, 4, Rue Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B
 Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes
41 AGENCES ET BUREAUX EN BRETAGNE
Toutes opérations de Banque et de Bourse

FAÇON et RÉFECTION de LITERIE
Matelas - Sommier - Lits-Cage
Edredons - Couvre-Pieds
DESINFECTATION - REPARATION
Plumes - Duvets - Laines - Crins
OLIVIER-DOUSSOT
11, Rue de Bel-Air - NANTES
Maison de confiance - Prix Modérés
Conditions spéciales aux Familles du Syndicat Chrétien

ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BATIMENT
Favreau et Lavageau
TELEPHONE 130.53
4, Place du Martray - NANTES

ROBIN
7 RUE FRANKLIN
NANTES
Téléphone 129-11
Serrurerie
Fermoirerie

L'Alliance Régionale de l'Ouest
Compagnie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE et de REASSURANCES
Siège Social à NANTES, 11, Rue Franklin
Tél. 113.82
CONSEIL D'ADMINISTRATION :
MM. René DELAFOY, anc. député, Président.
Charles HAENTIENS, Vice-Président.
Jean BABIN-CHEVAYE.
Hippolyte BARDON, Assureur.
Jules BONDUELLE, *.
MM. Etienne HIBON, *.
Anatole MANCEAU, ancien député.
Robert PERGELINE, *.
Raymond RICHO, *.
R. C. Nantes 739 B.

MAISON ARROUET
2, Rue Bon-Secours - NANTES
LITERIE
RÉFECTION - PLUMES - DUVETS
On reçoit les bons de l'Union Economique

MAISON ARROUET
2, Rue Bon-Secours - NANTES
LITERIE
RÉFECTION - PLUMES - DUVETS
On reçoit les bons de l'Union Economique

SAUMUR

10^e Anniversaire des Syndicats Professionnels Féminins Catholiques
Le 23 février 1930, les Syndicats Féminins de Saumur fêtaient leur dixième anniversaire.
En remerciant le Seigneur et en lui demandant de nouvelles grâces pour continuer leur tâche, les aînées se rappelaient et la première conférence, faite par la vaillante et dévouée propagandiste : M^{lle} Gatteblé, conférence qui avait soulevé leur enthousiasme et suscité leur ardeur, et les premiers encouragements des autorités diocésaines, et les premières réunions, et les premiers cercles d'études sociaux savamment dirigés par M. Anis, et la petite salle de la Pension de famille Saint-Joseph qui avait abrité leurs premières années.
Depuis lors, les Syndicats ont grandi, ils ont travaillé doucement, sans bruit, à inculquer chez leurs membres la notion du devoir social, l'esprit de dévouement fraternel et d'entraide mutuelle. Ainsi que le rappelait, avec toute la délicatesse et la bonté de son cœur, l'aumônier du groupe : M. l'abbé Chalopin, à la messe de onze heures, dite à l'église Saint-Pierre aux intentions des syndicats féminins, le groupe de Saumur, tout en s'intéressant à la question syndicale proprement dite, en s'occupant du placement de ses membres, a su faire prospérer ses œuvres annexes : des trousseaux se dressent en nombre, dans les armoires du siège social, rue Le-cocq, des dots s'établissent. Mais les syndicats féminins catholiques ne sauraient s'arrêter à la question matérielle et les Cercles d'études, toujours réguliers, éclairent les jeunes ouvrières et employées, et les aident à rester dans leurs milieux de travail, souvent pénibles, des chrétiennes pures, joyeuses, fières et fortes.
Après la messe, un déjeuner familial, animé de la plus franche gaieté, réunissait les syndiquées. Si elles firent honneur au menu succulent et parfaitement servi, elles ne démentirent pas leur réputation de gaieté et d'entrain. Au dessert, plusieurs toasts furent portés à la prospérité des Syndicats Féminins : M^{lle} Patarin, se-

LA CHATELAINNE
Tél. 123.28
NANTES
- R. C. 553 -

LA CHATELAINNE
Tél. 123.28
NANTES
- R. C. 553 -

LA CHATELAINNE
Tél. 123.28
NANTES
- R. C. 553 -

AUTOMOBILISTES

Que payez-vous pour l'assurance de votre voiture ?
Voici ce que vous paierez en vous adressant à
R. DE LA GIRONNIÈRE et R. BUREAU
4, Rue Cambonne - NANTES
Directeurs pour l'Ouest de la
C^o des Assurances Syndicales des Grands Groupements Régionaux (S. A. au capital de 20 millions de francs).
5 CV..... 295 fr.
6/7 CV..... 315 »
8/9 CV..... 360 »
10 CV..... 390 »
pour une garantie de 200.000 francs
POLICE RESILIALE ANNUELLEMENT avec clauses les plus libérales
TARIFS SPECIAUX POUR TRANSPORTEURS PATENTES
Pour tous vos autres risques, conditions très avantageuses.
Vérification gratuite de toutes polices
CONSULTEZ-NOUS
AGENTS SÉRIEUX DEMANDÉS
Le Gérant : FOULON PAUL.
Imp. DUPAS & C^o, 57, rue Saint-Clément, NANTES.

POUR VOTRE CAFÉ
servez vous du
Cof's
DOUBLE FILTRE
Interchangeable
Breveté France et Etranger
25% d'ÉCONOMIE
POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE, ÉCRIRE A M. PINARD & FILS, 2^{me} RUE RICHER A NANTES
R. C. Nantes N° 410 B

PEINTURE - VITRERIE
TRAVAIL A FAÇON
A. MIRANDE
35, Boulevard Gabriel-Lauriol, NANTES
PAPIERS PEINTS - DÉCORATION
LITRES - BOIS ET MARBRE
Travail très soigné - Prix Modérés
Conditions spéciales aux Membres du Syndicat chrétien

LA CHATELAINNE
Tél. 123.28
NANTES
- R. C. 553 -

LA CHATELAINNE
Tél. 123.28
NANTES
- R. C. 553 -

LA CHATELAINNE
Tél. 123.28
NANTES
- R. C. 553 -